

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 86 (1998)

Heft: 1424

Artikel: Droits de la femme = droits de l'homme ?

Autor: Rihs, Alexandra

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-284821>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DROITS DE LA FEMME = DROITS DE L'HOMME?

**«Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits...»
La prochaine célébration du 50e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le 10 décembre, valait bien d'aller guigner, derrière les affirmations de principe, les sigles, les instruments juridiques, en quoi et comment le système des Nations Unies favorise une avancée concrète des droits de la moitié féminine du genre humain. Dans le monde et en Suisse, aux Nations Unies et au travers des organisations non gouvernementales. Sans oublier un clin d'œil féminin sur son ancêtre, la Société des Nations.**

On ne saurait douter que l'Organisation des Nations Unies, en vertu de sa Charte de 1945 qui reconnaît le principe de l'égalité des droits entre l'homme et la femme, œuvre à l'amélioration de la condition féminine. Ce serait faire injure à toutes celles et ceux qui luttent, à l'instar de l'incisive Radhika Coomaraswamy, Rapporteuse spéciale chargée d'étudier les questions de violence contre les femmes, à coups de mesures, de résolutions, de recommandations et autres conventions pour qu'un monde plus égalitaire ne reste pas qu'une belle devise. Mais peut-on, à grands traits puisqu'un ouvrage n'y suffirait pas, mesurer l'impact des initiatives prises par les entités concernées de ce vaste système – qui ne s'est pas encore doté d'une Secrétaire générale – au niveau des gouvernements? Sentir l'effet de 4 conférences mondiales sur les femmes tenues depuis 1975, estimer la mise en application du Programme d'action adopté à Beijing en 1995? Des fragments de réponses recueillis émergent une constante: oui, il faut de la patience, mais oui, il y a progrès.

AUX NATIONS UNIES

Pour Thérèse Gastaut, directrice du Service de l'information au Palais des Nations de Genève, mandatée comme porte-parole par son département à la Conférence de Beijing de 1995, «Beijing marque le couronnement du processus amorcé 20 ans auparavant à Mexico, qui consistait à inscrire la condition féminine comme un thème prioritaire sur l'agenda international. Rétrospectivement, on peut considérer que la première Conférence, à Mexico, a montré une prise de conscience, et que celle de Copenhague, en 1980, a permis d'entrer dans le vif du sujet en identifiant trois séries d'obstacles concrets à la promotion des femmes, dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et de la santé. A Nairobi, 5 ans plus tard, les progrès accomplis dans ces domaines ont été examinés. Cependant, si une déclaration a pu être adoptée, cette étape a été entachée de débats difficiles, typiques de l'époque de la guerre froide, sur des questions divisant profondément la communauté internationale: l'apartheid et le Moyen-Orient. La conférence de Beijing s'est déroulée dans un environnement totalement différent, permettant de se consacrer concrètement aux activités relatives à la déclaration et au programme d'action qui en sont issus. L'exemple de l'Afghanistan montre que la question de la condition féminine est aujourd'hui effectivement prioritaire à l'échelon international. Même sans résultats déjà tangibles, car ces processus s'inscrivent dans la durée, il s'avère essentiel que la condition des femmes afghanes, loin d'être remisée au fond d'un ghetto, soit examinée par l'ensemble de la communauté internationale.»

Quant aux efforts de mise en application du programme d'action de Beijing, Thérèse Gastaut les estime sous bonne garde. «L'application des mesures est

surveillée de près. D'abord, par la conseillère spéciale du Secrétaire général pour les questions relatives à la condition féminine, Angela King, mais aussi par la Commission de la condition de la femme, le Conseil économique et social, l'Assemblée générale... Le temps du département spécial chargé de ces questions est dépassé, même si Angela King joue toujours un rôle d'ombudswoman et qu'il existe une division de la promotion féminine; bien plus importante est l'intégration de la dimension femme dans toutes les composantes du système. Ainsi, en lien avec l'un des quatre problèmes prioritaires soulevés à Beijing, la violence à l'égard des femmes et plus spécifiquement dans les conflits armés, pour la première fois dans l'histoire, le viol est reconnu comme crime de guerre avec la création des deux Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda.»

Retour en Suisse, non-membre de l'ONU s'il faut le rappeler, avec une question récurrente: cette non-appartenance est-elle un frein à la promotion des droits de la femme dans notre pays? «Son statut de simple observateur ne lui permet pas de faire pleinement entendre sa voix au sein de la Commission de la condition de la femme, un organe subsidiaire du Conseil économique et social composé de représentants gouvernementaux, qui discute chaque année de l'état de l'avancement de la condition féminine. Mais il existe un deuxième organe siégeant à New York, un comité d'experts chargé d'examiner la mise en œuvre par les 161 Etats parties de la Convention de 1979 sur l'éli-

munication de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ratifiée par la Suisse en 1997, et l'outil de la convention est tout de même très important.» Belle occasion d'enfoncer un clou: en tant que (tardif) Etat partie, la Suisse a l'obligation contractuelle de rendre régulièrement des rapports à ce comité. Le premier devait être soumis en avril 1998... New York l'attend toujours!

ÉGALITÉ: LES PROGRÈS AU SECRÉTARIAT

Les Nations Unies étant chargées de promouvoir l'égalité et dépositaires de la Convention sur l'élimination des discriminations à l'égard des femmes, on est en droit d'attendre que leur Secrétariat donne l'exemple... Depuis quelques années, fruit des efforts des secrétaires généraux et d'exhortations entendues par certains gouvernements, des femmes qui n'ont rien d'alibis ont certes pris la tête d'institutions du système: Mary Robinson, Haut Commissaire aux droits de l'homme, Louise Fréchette, Vice-secrétaire générale des Nations Unies à New York, Sadako Ogata, Haut Commissaire aux réfugiés, Carol Bellamy à l'Unicef, Catherine Bertini au Programme alimentaire mondial, le Dr Gro Harlem Brundtland à l'OMS, Louise Arbour au poste de Procureur des Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda, pour ne citer que les principales. On remarquera cependant que leur percée se manifeste surtout au niveau des questions sociales et humanitaires, beaucoup plus timidement dans ces bastions traditionnellement masculins que sont l'économie et les affaires politiques, le désarmement, les télécommunications, la propriété intellectuelle ou même l'UNESCO, et l'on peut encore rêver à la nomination d'une Secrétaire générale des Nations Unies... Aux échelons moins prestigieux où gravitent la majorité des fonctionnaires, les groupes pour l'égalité des droits des femmes aux Nations Unies, créés à New York, à Vienne, à



Genève et ailleurs afin de promouvoir la présence et le rôle des femmes à l'intérieur et hors du Secrétariat ont fortement poussé à la roue pour combler certaines lacunes flagrantes. Et, dans une résolution de décembre 1990, l'Assemblée générale pria le Secrétaire général d'accorder, dans la mesure du possible, la priorité à l'accès des femmes à la classe D-1 (niveau directorial) et aux classes supérieures, de manière à ce que leur pourcentage d'occupation de ces postes «soit porté à 25% du total, étant entendu que, d'ici à 1995, les femmes occuperaient 35% des postes soumis au principe de la répartition géographique». Selon le rapport du Secrétaire général remis à l'Assemblée générale en novembre 1997 concernant la composition du Secrétariat, les efforts en ce sens se sont traduits, entre 1993 et 1997, par une augmentation de 44,2% de la représentation des femmes aux postes précités. Au 30 juin, 901 femmes occupaient des postes soumis à la répartition géographique, soit 36,6% de l'effectif total.

Moins de quoi pavoiser que «déployer des efforts particulièrement soutenus», pour reprendre une observation de ce même rapport à la fin du chapitre portant sur la répartition par sexe. Malgré une parité globale relative avec 49,5% de femmes sur 11 337 fonctionnaires du Secrétariat, des disparités considérables existent entre catégories, départements ou bureaux. Aux échelons les plus élevés des postes inscrits au budget ordinaire, les femmes n'occupaient, au 30 juin 1997, que 3 des 34 postes de secrétaire général adjoint et de sous-secrétaire général et, dans la catégorie des directeurs, 18% des postes D-2 et 20,1% des postes D-1. Mieux représentées parmi les administrateurs (37,5%), elles sont plus nombreuses encore dans les classes subalternes, seule catégorie où l'objectif de parité fixé par l'Assemblée générale pour l'an 2000 est pratiquement atteint...

Institut
Jacques-Dalcroze,
1915.
Archives de l'Institut

DU CÔTÉ DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Représentante depuis 16 ans auprès des Nations Unies à Genève de «Zonta International», organisation féminine professionnelle fondée en 1919 aux Etats-Unis bénéficiant d'un statut consultatif auprès de l'ECOSOC, l'Unicef, l'UNESCO et l'Organisation internationale du travail, Danielle Bridel a suivi les deux dernières conférences mondiales sur les femmes. Avec des regards différents: seule représentante des ONG à Nairobi dans la délégation suisse proposée par l'Alliance des sociétés féminines suisses, c'est en qualité de membre du Comité de facilitation, auquel incomba quasiment toute l'organisation du «Forum 95» des ONG, qu'elle s'est rendue à Beijing. Qu'en a-t-elle retiré? «Beaucoup de joie. Et le sentiment d'un grand pas en avant, en songeant par exemple à cette réussite, malgré l'opposition du Vatican, des pays arabes et de la Chine, d'obtenir une certaine liberté pour la femme quant au nombre d'enfants voulu et à sa vie sexuelle, ou au texte du programme d'action, globalement excellent. Il y a certes loin de la coupe aux lèvres, et si le programme d'action préconise l'engagement des gouvernements à considérer comme prioritaires les questions féminines, cette priorité est en chute libre généralisée depuis 1995.

Et en Suisse? «J'ai tendance à voir le verre plutôt à moitié plein, qu'il s'agisse des possibilités accrues de faire carrière à haut niveau – alors que le monde sembla s'écrouler lorsque je devins la première cheffe de division à l'OFAS, quatre ans avant ma retraite en 1980 –, ou en matière de représentation des femmes au niveau politique. En 1993, partie en Nouvelle-Zélande fêter les 100 ans du droit de vote des femmes, j'ai été surprise de constater qu'à l'époque, leur pourcentage de femmes au Parlement n'était pas plus élevé que le nôtre... Il faut beaucoup de patience, aux Nations Unies comme en Suisse, pour que les choses avancent – mais elles avancent!»

Même constat, en effet, pour la représentante d'ONG sur le système onu-

sien. «L'adoption, le 18.07.97 par l'ECOSOC de conclusions concernant l'intégration, dans tous les programmes et politiques du système de l'ONU, d'une perspective tenant compte de l'égalité entre les sexes, représente une grande victoire – et une grande affaire, qui demande à tous les services de faire annuellement rapport sur les efforts accomplis en ce sens. En lien avec notre ligne de conduite actuelle, qui entend moins parler de questions féminines que de questions «genre», autrement dit prolonger le slogan du Forum de Beijing: «Voir le



Rappeuses brésiliennes «Geledes»

monde avec des yeux de femme» en «Voir le monde avec des yeux d'homme et de femme», un exemple d'intérêt pour ce problème d'intégration est la table ronde historique sur la question des droits de la femme présidée en avril dernier par l'Ambassadeur Selebi, où sont intervenues Patricia Flor, présidente de la Commission de la condition féminine, Mary Robinson et Radhika Coomaraswamy, rapporteuse spéciale chargée d'étudier les questions de violence contre les femmes. Mais des progrès sont notables dans plusieurs domaines: particulièrement au niveau des pratiques traditionnelles de mutilations sexuelles, dans la manière dont les



Danielle Bridel

gouvernements reconnaissent désormais ce problème, au travers du remarquable groupe de travail sur ces pratiques du comité inter-africain; mais aussi avec la résolution contre l'attitude des talibans envers les femmes, émanant d'une experte marocaine et de ses collègues égyptien et algérien, tous musulmans, adoptée en août dernier par la sous-commission des droits de l'homme.

A l'OMS, où les relations officielles étaient jusqu'ici assez distantes avec les ONG, et plus encore féminines, l'arrivée de Mme Brundtland se marque déjà par une prise en compte renforcée de l'importance de la question. A l'OIT aussi, nous parvenons à nous manifester par-ci par-là, notamment au niveau du travail à domicile, problématique féminine par excellence.»

Courroie de liaison entre l'ONU et ses clubs du monde entier, le Zonta, qui fourmille de clubs européens très actifs issus d'une «grand-mère» bernoise, choisit des projets, généralement sur 2 ans, pour lesquels il récolte des fonds provenant de dons de ses membres et, au niveau local, de l'organisation de spectacles ou de soirées. L'argent est remis à une organisation onusienne, longtemps au Fonds de développement des Nations Unies pour la femme à New York, maintenant à l'Unicef, dont le Zonta appuie un projet visant à combattre les pratiques traditionnelles de mutilations sexuelles au Burkina Faso. Une démarche, se souvient Danielle Bridel, encore inimaginable il y a 15 ans: «On me disait que les membres africains désapprouvaient qu'on se mêle de cette affaire. Il y a réellement une certaine évolution dans les esprits.»

Alexandra Rihs